Parc National des Calanques : La position sur les rÃ©serves intÃ©grales terrestres

Soumis par Sophie
Dernière mise à jour : 02-11-2009

CommuniquÃ© CoLLecT-IF environnement
Samedi 31 Octobre 2009

RÃ©serves intÃ©grales terrestres : La Position

Ã€ la grande surprise de tous, le GIP des Calanques a fait une proposition de rÃ©serves intÃ©grales comprenant les falaises maritimes du Devenson et les falaises Soubeyrannes. Ã€ ce stade de lâ€™Ã©laboration du projet, il ne sâ€™agit bien sÃ»r que rÃ©flexion proposÃ©e par le GIP .

Toutefois, les espaces proposÃ©s reprÃ©sentent prÃ¨s de 42% qui viennent sâ€™ajouter au 9% prÃ©cÃ©demment gelÃ©s. Ce proposition non concertÃ©e, risque de priver les grimpeurs aguerris et responsables dâ€™une grande partie de leur terrain dâ€™activitÃ© et de susciter dans cette communautÃ© favorable Ã la crÃ©ation du Parc National des Calanques, une forte mobilisation contre-productive.

Â« Lâ€™escalade est reconnue par tous comme un Â« usage doux Â» globalement compatible avec les principes fondamentaux dâ€™un parc national et faisant partie de lâ€™esprit des lieux Â» (GIP des Calanques)

Face Ã lâ€™Ã©motion engendrÃ©e par la proposition du GIP, il est tout dâ€™abord nÃ©cessaire de rappeler que la mise en p rÃ©serves intÃ©grales nâ€™est pas obligatoire dans le cadre dâ€™un Parc National.
Il faut souligner aussi que le caractÃ¨re pÃ©riurbain du futur Parc National nÃ©cessite dâ€™opÃ©rer avec le plus grand discernement et la plus grande mesure. Ã€ cet Ã©gard, le code de lâ€™environnement prÃ©cise que Â« les rÃ©serves intÃ©g sont Ã©tablies en tenant compte de lâ€™occupation humaine et de ses caractÃ¨res Â».

Afin dâ€™apaiser les esprits, il serait sans doute souhaitable de trouver localement des rÃ©ponses locales.

Ainsi, lâ€™association CoLLecT-IF fait les recommandations suivantes :

1. Pas de rÃ©serves intÃ©grales terrestres dÃ¨s la rÃ©daction de la charte du Parc. Dans un premier temps, on observe, on Ã©tudie, on communique, on se concerte rÃ©ellement et on prend nos dÃ©cisions sur des donnÃ©es fiables et actualisÃ©es.

2. Si la volontÃ© du GIP consiste Ã amorcer une approche de rÃ©gulation de l'activitÃ©, Ã dÃ©livrer des accrÃ©ditations, alors nous demandons la constitution dâ€™une organisation pour lâ€™accÃ¨s et la protection des falaises.
3. La signature dâ€™une convention avec la communautÃ© des grimpeurs et autres structures, sur un travail dâ€™observations travers le suivi de protocoles scientifiques. Ce suivi en commun, naturalistes et grimpeurs, validerait Ã terme lâ€™Ã©volution de la frÃ©quentation du site. Il permettrait dâ€™identifier les diffÃ©rents niveaux de protection des secteurs (zones de prioritÃ© Ã l'escalade, zones de prioritÃ© Ã la dÃ©fense des milieux rupestres, zones mixtes Ã nÃ©gocier secteur par secteur ou voie par voie) et de choisir les Â« zones de tranquillitÃ© Â» oÃ¹ tous prÃ©lÃ¨vements seront interdits.

4. Ã‰tudier le cas particulier de Riou qui est une piste de rÃ©flexion trÃ¨s intÃ©ressante quâ€™il ne faudra pas manquer de dÃ©velopper.

Les solutions envisagÃ©es doivent permettre une Ã©volution souple, concertÃ©es dans le temps, autour de projets communs, aprÃ¨s exposition des donnÃ©es scientifiques comprises et partagÃ©es par lâ€™ensemble des parties prenantes.